

Recommandation pour le choix d'un prestataire de cours spécialisés¹ pour l'élargissement des compétences médico techniques

ARTISET Formation recommande de suivre les critères listés ci-après pour sélectionner une offre de cours spécialisés en vue d'élargir les compétences médico techniques, en dehors d'une formation réglementée. L'intégration de ces critères dans le concept de formation en entreprise engage l'institution et l'oblige davantage à s'y tenir. A l'inverse, les supérieurs sont juridiquement mieux protégés s'ils respectent les critères de choix.

Critère	Justification
Le prestataire du cours spécialisé délivre une attestation écrite de fréquentation du cours	D'un point de vue juridique, la fréquentation du cours doit pouvoir être prouvée par un document écrit
L'offre donne des précisions sur <ul style="list-style-type: none">• les objectifs• à qui il s'adresse, qui est admis, la formation préalable• les contenus (descriptif des connaissances transmises) et év. les méthodes utilisées• l'étendue du cours• les passerelles/les équivalences• le personnel enseignant• le diplôme	Des renseignements clairs et détaillés permettent de comparer les offres. Les indications sur le diplôme donnent des renseignements sur la nature et la manière d'évaluer l'efficacité de l'apprentissage et les conditions auxquelles est soumise la délivrance de l'attestation du cours.
La fréquentation du cours s'achève avec un examen des connaissances acquises. Ces connaissances sont testées lors du premier trois niveaux taxonomiques ²	L'évaluation de l'efficacité d'apprentissage (examen) atteste de la part du prestataire les connaissances qui ont été transmises. Une entreprise prouve ainsi qu'elle procède avec le plus grand sérieux.

¹ Parmi les désignations les plus courantes des offres de formation, un cours entre 1 et 10 jours est appelé cours spécialisé. S'il dure plus de 10 jours, on parle d'une filière de formation qui devrait pouvoir s'insérer dans un cycle de formation, respectivement permettre, d'une manière ou une autre, l'accès à ce cycle. Dans le système de santé, la formation continue désigne l'acquisition de compétences pour les maintenir à un niveau actuel dans un domaine donné; la formation complémentaire, en revanche, sert à élargir ses compétences afin d'assumer de nouvelles fonctions. Dans le domaine social, les deux termes désignent exactement le contraire.

² Les niveaux taxonomique 1-3 selon Bloom comprennent la connaissance (p.ex. définir, répéter, reproduire), la compréhension (p.ex. expliquer, classifier, différencier, comparer, transmettre) et l'application (p.ex. interpréter, appliquer, choisir)

<p>La preuve écrite (attestation de la fréquentation du cours, certificat) donne des indications sur</p> <ul style="list-style-type: none"> • les objectifs • les contenus (descriptif des connaissances transmises) • le nombre de cours (temps de présence exact, renseignements sur le temps d'étude personnel) • les responsables • le résultat du contrôle continu de l'efficacité de l'apprentissage 	<p>Les renseignements quant au contenu, l'étendue, les responsables des cours et les examens apportent à une date ultérieure la preuve et la traçabilité de ce qui a été appris, et la mesure dans laquelle quelque chose a été appris.</p>
<p>Le prestataire tient le contrôle des absences. Le seuil critique des absences donnant droit au certificat ou l'attestation de fréquentation du cours est défini.</p>	<p>Chez les prestataires de formation sérieux la règle veut qu'au-delà de 10% (ou au maximum 15%) d'absences, l'attestation de cours n'est pas délivrée.</p>
<p>La direction du cours peut prouver la qualification de formateur, ou le prestataire de formation est certifié (p.ex. EDUQUA)</p>	<p>Les certifications de prestataires de formation présupposent que le personnel enseignant dispose des qualifications requises au niveau pédagogique. Des prestataires de formation importants peuvent assumer des enseignants moins qualifiés du point de vue formateur; ils sont toutefois globalement responsables pour la qualité des prestations formatrices offertes.</p>
<p>Les compétences sont approfondies à l'aide du document «Support: documentation du suivi pour l'élargissement des compétences selon recommandation».</p>	<p>La procédure à suivre, conforme aux recommandations, est documentée sans faille.</p>
<p>Il est recommandé aux institutions d'appliquer les «Mesures d'accompagnement en institution lors de l'élargissement de compétences accompagnées des cours spécialisés»</p>	<p>Les étapes du processus de mise en œuvre de l'élargissement des compétences sont documentées.</p>

Éditeur**ARTISET**

Zieglerstrasse 53, 3007 Berne

Comment citer

ARTISET (2025), Fiche d'information: Recommandations pour le choix d'un prestataire de formation pour un cours spécialisé visant à élargir les compétences médico-techniques. Éditeur: ARTISET

Renseignements/Information

Développement professionnel et personnel

T +41 41 419 72 53

info@artisetbildung.ch

© ARTISET, 2025